



L'an deux mille vingt-six, le quatre février à vingt heures trente, le conseil municipal d'Artigueloutan, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal d'Artigueloutan sous la présidence de Madame Marie-Claire Né, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Marie-Claire NÉ, Stéphanie CHAVANNE, Sabine IZARD, Michèle LABAN-WINOGRAD, Marine LASSUS, Bertrand LOUBET, Eric MARCENAT, Alain PERSONNE, Jean PETIT.

EXCUSÉS: Alassane CAMARA. Guillaume METZGER.

PROCURATIONS : Arnaud CURUTCHET procuration à Alain PERSONNE, Servane JOUVIN procuration à Marie-Claire NE, Christelle COUDROY procuration à Bertrand LOUBET.

SECRETAIRE DE SÉANCE: Stéphanie CHAVANNE

Ordre du jour

- 1- Procès-verbal de la séance du 14 janvier 2026
 - 2- Délib 1 : Demande de subvention FAFA pour les travaux de rénovation des vestiaires
 - 3- Délib 2 : Demande de subvention FAFA pour les travaux de construction d'un clubhouse au niveau du terrain de football de la commune
 - 4- Délib 3 : Bail commercial O' BISTROT DU STADE
- Après avoir accueilli les participants et le quorum, la séance est ouverte à 20h30.

I . Procès-Verbal de la séance du 14 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2026 n'appelle aucune observation de la part des conseillers municipaux présents.

II . 2026-03-01-Demande de subvention FAFA pour les travaux de rénovation des vestiaires.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation des vestiaires.

Elle ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été évaluée à 229 660,00 € H.T hors frais de maîtrise d'œuvre, de mise en conformité par rapport à la législation française et travaux annexes (mobilier, électroménager).

Il convient maintenant de solliciter du FAFA le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - d'approuver ce projet ainsi que le plan de financement annexé au dossier de demande de subvention,
- de solliciter du FAFA le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

PRÉCISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement annexé au dossier de demande de subvention

APPROUVE la demande de subvention FAFA pour les travaux de rénovation des vestiaires

- Résultats de vote : adopté à l'unanimité
- Pour : 12 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

III . 2026-04-02- Demande de subvention FAFA pour les travaux de construction d'un club-house :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'un club-house au niveau du terrain de football de la commune.

Elle ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été évaluée à 276 417,00 € H.T hors frais de maîtrise d'œuvre, de mise en conformité par rapport à la législation française et travaux annexes (mobilier, électroménager).

Il convient maintenant de solliciter du FAFA le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - d'approuver ce projet ainsi que le plan de financement annexé au dossier de demande de subvention,
- de solliciter du FAFA le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

PRÉCISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement annexé au dossier de demande de subvention.

APPROUVE la demande de subvention FAFA pour la création d'un club house

- Résultats de vote : adopté à l'unanimité
- Pour : 12 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

IV . 2026-05-03. Bail commercial O'BISTROT DU STADE

Madame Le Maire rappelle que la Commune a acquis de l'EPFL et de PAU BEARN HABITAT tout le local occupé par le bar/restaurant O'BISTROT du stade.

Il serait maintenant opportun de louer l'ensemble aux gérants du bar/restaurant pour qu'ils puissent y exercer leur activité au moyen d'un bail commercial en bonne et due forme

Elle invite l'Assemblée à se prononcer sur cette affaire et dépose sur le bureau le projet de contrat de location qu'elle a établi à cet effet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de louer à la SARL O'BISTROT DU STADE, pour une activité de bar/restaurant exclusivement, le local communal dit O'bistrot du stade situé au 12 rue de la vallée de l'Ousse, dans la résidence du stade.

FIXE - à neuf ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, la durée de la location ;
- à 710 € le montant mensuel du loyer.

RAPPELLE que ce bail comporte également la location de la licence IV communale.

APPROUVE le projet de bail tel qu'il lui est présenté par le Maire.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec les preneurs.

APPROUVE la délibération concernant le bail commercial O'BISTROT DU STADE

- Résultats de vote : adopté à l'unanimité
- Pour : 12 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Délibérations prises au cours de la séance du 04 février 2026 numérotées de 01 à 03.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Maire	Secrétaire de séance
	